

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance spéciale du conseil municipal, tenue le 22 avril 2013, à 18h30, à la salle Albert McDuff du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Mme Clairette Gemme McDuff

Étaient également présent(e)s : la directrice générale, madame Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

114-04-13

Embauche d'une étudiante - Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la fin des études de l'étudiante à l'emploi de la bibliothèque municipale et la nécessité de la remplacer afin de pourvoir aux besoins;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'embauche de Mme Laurianne Gemme à titre d'employée étudiante, le tout rétroactif au 14 mars 2013, date effective d'embauche de cette employée étudiante.

Adoptée

115-04-13

Appel d'offres public - Services professionnels en ingénierie – Phases VIII et IX – APP-13-001-GE - Formation du comité de sélection et approbation des critères d'évaluation et de pondération

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie requis pour la conception et la surveillance des travaux des phases VIII et IX – APP-13-001-GE, élaboré par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la Politique en matière de gestion contractuelle (résolution 479-12-10) adoptée par la Municipalité en date du 7 décembre 2010;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), visant l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff,
appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la formation du comité de sélection pour fin d'étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie – APP-13-001-GE, ce comité comprenant, conformément aux documents d'appel d'offres et à la loi, trois (3) membres qui ne sont pas des membres du conseil municipal ainsi que la directrice générale agissant à titre de secrétaire;

D'APPROUVER pour fins d'évaluation des offres de services reçues par le comité, les critères d'évaluation et de pondération retenus par les Services techniques de la Municipalité et imposés aux soumissionnaires à même les documents d'appel d'offres, à savoir :

1. La firme

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans 3 projets municipaux similaires (de plus de 10 M\$)	15 points

2. Compétence de l'équipe

Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience du surveillant de chantier	20 points
Expérience des membres de l'équipe	20 points

3. Méthodologie proposée

Méthodologie	10 points
Calendrier de réalisation	10 points

Adoptée

116-04-13

Appel d'offres public - Services professionnels en ingénierie – Phases VIII et IX – APP-13-001-GE – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie requis pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux des phases VIII et IX – APP-13-001-GE, élaboré par les Services techniques pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude desdites soumissions réalisée par le comité de sélection, le tout conformément à la loi, aux documents d'appel d'offres et aux critères d'évaluation approuvés par le conseil, le soumissionnaire BPR Infrastructure Inc. s'est vu attribuer la meilleure note;

Considérant le rapport de recommandation des Services techniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette,
appuyé par madame la conseillère Monique Savard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour services professionnels en ingénierie requis pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des

travaux des phases VIII et IX – APP-13-001-GE – à l'entreprise BPR Infrastructure Inc. pour un montant de 649 608,75 \$ taxes incluses.

Adoptée

117-04-13 **Triathlon 2013 de Saint Amable – Achat de cônes – Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que selon les inventaires les plus récents, la Municipalité ne possède pas le nombre de cônes requis pour assurer la sécurité requise lors du Triathlon 2013 de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre le Comité Triathlon, le Service des loisirs sportifs et le Service des travaux publics afin d'établir le nombre de cônes requis pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée pour l'achat de 1200 cônes d'une hauteur de 18 pouces auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix a également été effectuée pour la location de 1200 cônes et que les prix annoncés se rapprochent de ceux obtenus pour un achat;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'achat, les cônes pourront être réutilisés pour d'autres besoins et activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice du Service des Loisirs sportifs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'achat de 1200 cônes d'une hauteur de 18 pouces à l'occasion du Triathlon 2013 de Saint-Amable à l'entreprise D.H.S. Sports (Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.), au montant de 5 698,16 \$ taxes incluses. La dépense est imputable au poste budgétaire 02-701-50-526.

Adoptée

118-04-13 **Location de scène et sonorisation – Grand pique-nique familial du 100^e anniversaire de Saint-Amable – Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix pour la location de scène et la sonorisation requises le 25 août 2013 à l'occasion du Grand pique-nique familial du 100^e anniversaire de Saint-Amable a été effectuée auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice du Service des Loisirs culturels;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la location de scène et la sonorisation à l'occasion du Grand pique-nique familial du 100^e anniversaire de Saint-Amable à l'entreprise Le Groupe Spectre Sonore (9202-7697 Québec Inc.) au montant de 5 432,57 \$ taxes incluses. La dépense est imputable au poste budgétaire 02-702-92-999.

Adoptée

119-04-13

Adoption - Règlement et plan de zonage numéro 712-00-2013 remplaçant le règlement et plan de zonage numéro 647-10

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté en séance ordinaire du conseil le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 2 avril 2013 à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, des changements ont été proposés au texte du premier projet de règlement afin d'en préciser davantage la teneur et la portée;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement incorporant les changements susmentionnés a été adopté par le conseil en séance ordinaire du 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) au sujet de ce second projet de règlement et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT qu'il y a conséquemment lieu d'adopter sans changement le règlement ayant fait l'objet de ce second projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Règlement et plan de zonage numéro 712-00-2013 remplaçant le Règlement et plan de zonage numéro 647-10, soit adopté.

Adoptée

Levée de l'assemblée

Levée à 18h50

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal